



Notre-Dame-du-Laus

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

COVID-19 : MODALITÉS DE REMBOURSEMENT FESTIVAL COUNTRY DE NOTRE-DAME-DU-LAUS

Notre-Dame-du-Laus, le 29 avril 2020 – **Suite à l'annonce faite par la municipalité le 11 avril dernier concernant l'annulation de son Festival Country, voici les détails concernant les modalités de remboursement.**

Toutes les personnes ayant acheté leur billet en ligne seront automatiquement remboursées sur leur carte de crédit. Aucune action n'est requise de votre part.

Les personnes ayant en main leur bracelet pourront passer au bureau municipal dès la réouverture de celui-ci pour un remboursement par chèque.

Compte tenu de la situation actuelle, aucun remboursement ne sera fait, ni en ligne, ni par téléphone, avant que le bureau ne soit rouvert au public.

Pour suivre les informations concernant la réouverture du bureau municipal, nous vous invitons à consulter l'onglet dédié à la COVID-19 au www.notre-dame-du-laus.ca/covid-19 et la page Facebook www.facebook.com/NDLTousensemble.

Veuillez noter que la prochaine édition du Festival Country aura lieu du 15 au 18 juillet 2021.

-30-

Valérie Levasseur
Agente de communication
Municipalité de Notre-Dame-du-Laus
communication@mun-ndl.ca